



## SERVICE DE PRESSE

---

Palais de l’Élysée, le lundi 17 mars 2025

### COMMUNIQUÉ

Le Président de la République a réuni le lundi 17 mars un 4ème Conseil de politique nucléaire (CPN). Ce conseil, qui se tient régulièrement depuis 2022, définit les grandes orientations de la politique nucléaire nationale. Lors de cette réunion, le Conseil a fait un point d’étape sur la mise en œuvre du programme EPR2 qui vise à construire 6 nouveaux réacteurs de forte puissance, à Penly, Gravelines et Bugey, pour une première mise en service d’ici 2038. Pour assurer notre souveraineté en uranium dans le contexte géopolitique actuel, le CPN a validé une stratégie de développement des activités minières d’Orano. Le Conseil a confirmé le programme permettant le renouvellement des installations sur l’aval du cycle du combustible nucléaire à la Hague, nécessaire pour l’entreposage et le recyclage des combustibles usés. Il a lancé des travaux préparatoires nécessaires pour relancer la recherche sur la fermeture du cycle, qui permettra à terme de se passer des importations d’uranium naturel. Enfin, le Conseil s’est félicité du succès de la première phase du programme France 2030 relatif aux petits réacteurs modulaires et innovants et a confirmé l’engagement de l’Etat au côté des acteurs pour développer ces technologies, en missionnant le Secrétariat Général pour l’Investissement (SGPI), dans le cadre de France 2030 pour poursuivre ce soutien.

Le Conseil de politique nucléaire réaffirme le caractère stratégique de la relance du nucléaire en France, qui est intégrée dans la programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE3) en consultation, en cohérence avec les objectifs de politique énergétique fixés par le discours de Belfort en 2022.

A l’issue d’un point détaillé validant l’avancée des travaux, le Conseil demande à EDF d’amplifier les actions de maîtrise des coûts et du calendrier et de présenter d’ici la fin de l’année un chiffrage engageant, en coûts et en délais. Il rappelle la nécessité pour EDF de consolider la maîtrise industrielle du programme. Un suivi renforcé sera mené par la Délégation interministérielle au nouveau nucléaire, en lien avec le ministère chargé de l’énergie.

Le Conseil de politique nucléaire a examiné les grands principes du schéma de financement et de régulation du programme de construction de six réacteurs EPR2. Ce schéma est basé sur un prêt de l'État bonifié couvrant au moins la moitié des coûts de construction et un contrat pour différence sur la production nucléaire à un prix maximal de 100 €/MWh. Ce jalon important permettra de finaliser dans les prochaines semaines les discussions entre l'État et EDF et d'initier rapidement les échanges avec la Commission européenne, dans la perspective d'une décision finale d'investissement d'EDF en 2026.

Alors que partout dans le monde de nouveaux réacteurs sont annoncés, le Conseil de politique nucléaire a validé le plan d'action visant à sécuriser l'amont du cycle et en particulier le soutien que l'État apportera à Orano sur l'approvisionnement en Uranium de la France à moyen et long terme.

Concernant le traitement du combustible usé, le Conseil de politique nucléaire a confirmé la poursuite des investissements dans le programme « aval du futur » mené par Orano sur le site de la Hague. Ce programme comprend notamment l'entreposage des combustibles usés dans une nouvelle piscine installée à la Hague qui devra être mis en service d'ici 2040 afin de répondre aux besoins du parc nucléaire existant puis des EPR2. Ces installations permettront de garantir un bon fonctionnement du parc, ainsi que la poursuite du retraitement des combustibles dans les meilleures conditions économiques et de sûreté, confortant le leadership de la France dans la maîtrise de l'ensemble des étapes industrielles du cycle de l'uranium. Le Conseil a en outre validé le principe d'un financement de ce programme principalement porté par EDF, en tant que client futur de ces installations, et d'une gouvernance pilotée par Orano, associant EDF, le CEA et les services de l'État.

Le Conseil de politique nucléaire a confirmé les orientations permettant d'atteindre la fermeture du cycle du combustible nucléaire dans la deuxième moitié du siècle et relancé un programme de travail en ce sens. Des développements technologiques importants sont nécessaires pour fabriquer les combustibles à partir de plutonium et d'uranium appauvri, la maîtrise des réacteurs à neutrons rapides ainsi que le retraitement des combustibles. Le Conseil de politique nucléaire demande que les industriels (EDF, Framatome, Orano), le CEA et l'ensemble des acteurs mobilisés sur les neutrons rapides, remettent à l'État un programme de travail et une proposition d'organisation industrielle pour la fin de l'année 2025, qui sera examiné lors d'un prochain CPN.

Enfin, le Conseil de politique nucléaire a souligné le succès de l'appel à projets France 2030 sur les petits réacteurs nucléaires modulaires, et confirmé le soutien de la France au développement de ces technologies. Il a donné mandat au Secrétariat Général pour l'Investissement de poursuivre cet accompagnement en priorisant les projets les plus à même d'aboutir à la mise en service d'un démonstrateur au début de la décennie 2030. Le Conseil de

politique nucléaire a par ailleurs demandé au CEA de mettre à la disposition des entreprises qui en font la demande les données de site pertinentes de Marcoule et de Cadarache et d'engager des discussions en vue d'une implantation sur ces sites pour les projets les plus avancés.

SERVICE DE PRESSE DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
[organisationpresse@elysee.fr](mailto:organisationpresse@elysee.fr) — T. +33 (0)1 42 92 83 01